

AFFECTATION ET SERVICES DES AESH

CALENDRIER PREVISIONNEL - PREPARATION DE LA RENTREE 2022

<b>05/05/2022</b>	Envoi aux enseignants référents : copie de la base départementale des élèves accompagnés pour retour sur tous les mouvements, changements d'affectation et départs connus d'élèves . Retour pour le <b>20 mai</b> date impérative avec copie aux coordonnateurs actuels de pials
<b>19/05/2022</b>	Envoi de la circulaires aux pilotes de pial actuels et aux futurs pilotes des pials interdegrés ainsi qu'aux coordonnateurs actuels pour consignes de préparation des services AESH de rentrée
<b>19/05/2022</b>	Envoi aux coordonnateurs de pials d'une copie de la base départementale des élèves bénéficiant d'une notification d'aide humaine, des listes d'AESH mentionnant le futur pial de rattachement et transmission d'un lien evento pour prises de rendez-vous avec les gestionnaires DIVEL sur le mois de juin
<b>Du 23 au 31/05</b>	Mise à jour, par chaque gestionnaire DIVEL de la base départementale des élèves accompagnés au vu des informations transmises par les enseignants référents et/ou les coordonnateurs
<b>23/05/2022</b>	Désignation des futurs coordonnateurs pour les pials interdegré
<b>25/05/2022</b>	Mise en relation des futurs coordonnateurs avec les anciens coordonnateurs pour invitation à participer aux rendez-vous prévus en juin avec les gestionnaires Divel
<b>Du 02/06 AU 30/06</b>	Chaque gestionnaire Divel reçoit les coordonnateurs de tous les pials de son secteur pour validation des services de rentrée
<b>Du 02/06 AU 30/06</b>	Communication auprès de la Divel de toutes les informations utiles concernant les changements d'élèves au sein des pials (arrivées, départs, affectations, nouvelles notifications MDH...)
<b>Du 15 au 30/06/22</b>	Elaboration des tableaux reprenant les postes de tous les AESH concernés par un renouvellement de contrat (243 AESH) et /ou un changement de pial (1343 AESH) ou de quotité horaire// 1er envoi aux employeurs fin juin.
<b>Du 01 au 18/07/22</b>	Finalisation des tableaux de demandes d'avenants suite aux changements de pials et/ou de quotité et transmission aux employeurs pour rédaction des contrats ou avenants

Annexe 1

DIVEL
DIVEL
DIVEL
DIVEL
Chefs d'établissement pilotes
DIVEL
DIVEL
Coordonnateurs pial
DIVEL
DIVEL